



L'accueil des étudiants en exil au sein de l'Université de Lille

L'Université de Lille offre aux étudiants en exil de nombreux dispositifs d'accompagnement et de formation, formation diplômante en langue française, remises à niveau, accès à certains cursus, aides aux démarches administratives...

Université de Lille, signataire de la charte MENs

Dès 2017, l'Université de Lille a adopté la Charte Migrants dans l'Enseignement Supérieur (MENs : <https://reseau-mens.org/>). L'objectif est de s'engager à développer et favoriser une politique volontariste en matière d'accueil des étudiants et chercheurs en exil dans les établissements d'enseignement supérieur français. Pour cela, les membres de cette charte accompagnent, entre autres, ces exilés dans leur orientation, dans les démarches administratives ou encore dans l'apprentissage du français.

Des cursus pour faciliter l'intégration

Essentiel pour la reprise des études, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil l'est aussi pour s'intégrer plus facilement dans la vie quotidienne et à l'université, jouir d'une vie sociale ou encore réussir ses démarches administratives.

Pour cela, l'Université de Lille propose un cursus complet et diplômant sur une année universitaire : la Formation Passerelle permet des cours de français intensifs, validé par le Diplôme d'Université d'Etudes Françaises (DUEF), afin de préparer à la reprise d'études universitaires. Ils sont proposés à des différents profils, tels que des demandeurs d'asile, des étudiants ayant obtenu un statut de réfugié et aux détenteurs d'une protection subsidiaire ou temporaire.

Un autre cursus, Le Certificat Universitaire, proposé cette fois sur un semestre seulement, est disponible pour les étudiants en exil, avec des bases solides, qui souhaitent se préparer à l'entrée en formation pour la rentrée suivante. Les participants améliorent leur niveau de français, perfectionnent leur niveau

d'anglais, se remettent à niveau dans certaines matières, et ont l'occasion de bien réfléchir à leur orientation et de préparer leur candidature à l'université.

Afin de permettre aux étudiants en exil de reprendre leurs études à l'Université de Lille, cette dernière a mis en place d'autres mesures spécifiques. Parmi elles, un dossier d'accès dérogatoire, déployé depuis 2018, leur permet de candidater dans les formations dispensées. Aussi, le Diplôme d'accès aux Etudes Universitaires (DAEU) est proposé aux étudiants en exil qui souhaitent reprendre leurs études en les mettant à niveau en français, mathématiques et langue vivante avec quelques matières optionnelles telles que l'économie ou encore la géopolitique. Enfin, pour ceux qui sont déjà étudiants à l'Université de Lille, il leur est aussi possible de demander un aménagement d'études spécifique.



Régis Bordet, Président de l'Université de Lille, en compagnie de deux étudiantes, lors de l'accueil des étudiants en exil du 15 décembre 2022

Contacts presse

Inès Zouaidi
Chargée des relations presse
Université de Lille
06 34 60 15 57
ines.zouaidi@univ-lille.fr

Randa Radhouani
Attachée de presse - Cabinet du Maire
Ville de Lille - Hôtel de Ville
CS 30667 / 59033 Lille cedex
06 71 55 34 18
<http://www.lille.fr>

Stéphane Carrara
Attaché de presse - Cabinet du Maire
Ville de Lille - Hôtel de Ville
CS 30667 / 59033 Lille cedex
03 20 49 51 58 - 06 22 00 47 20
<http://www.lille.fr>



Des référents et des bénévoles, investis dans l'accompagnement

L'Université de Lille propose un accompagnement afin de favoriser l'épanouissement des étudiants en exil au sein de la communauté universitaire et de faciliter leur réussite au sein de l'université. Ils accèdent évidemment aux aides sociales et matérielles (équipement informatique, aides alimentaires, accompagnement à la recherche d'un logement...). Ils sont aussi accompagnés par la direction de la culture et le Service Universitaire des activités physiques sportives pour profiter des activités proposées.

Grâce au dispositif « Lieux et Instants d'Échanges Solidaires (LIENS)* », l'Université de Lille favorise les échanges et l'engagement auprès des étudiants en exil. Personnel de l'université, enseignant, étudiant ou encore personne extérieure à l'université peuvent s'engager bénévolement, au travers de tutorat afin d'accompagner ces étudiants en exil sur des sujets précis. Des échanges solidaires sont aussi organisés pour que les étudiants puissent rencontrer de nouvelles personnes, faire découvrir leur culture mais aussi pratiquer la langue française.

*<https://www.univ-lille.fr/universite/connaitre-les-engagements-qui-nous-guident/faire-de-la-solidarite-notre-priorite/accueil-et-amenagement-des-etudes>

Le jeudi 15 décembre 2022, les étudiants en exil, accueillis au sein de l'Université de Lille, ont été conviés par Madame Martine Aubry, Maire de Lille, et Monsieur Régis Bordet, Président de l'université à une cérémonie officielle qui s'est déroulée au Gymnase, salle aimablement mise à disposition par la Ville de Lille.

Plusieurs étudiants, dont des étudiants afghans et ukrainiens, ont pu délivrer des témoignages sur leur parcours et leur intégration à l'Université de Lille. Ils ont également échangé avec les personnalités de la municipalité lilloise et de l'Université de Lille en présence, dont Emmanuelle Jourdan-Chartier, Vice-Présidente Vie universitaire et de campus, ainsi que leurs référents. La soirée s'est poursuivie par un « réveillon de fin d'année » au cours duquel les étudiants en exil ont pu partager un repas convivial avec d'autres étudiants de l'université et bénéficiaires du Crous. Une excellente opportunité de nouer de nouveaux contacts et d'initier des amitiés pérennes.



Anne Goffard, adjointe à la Ville de Lille, représentait Martine Aubry, Maire de la Ville de Lille

Contacts presse

Inès Zouaidi
Chargée des relations presse
Université de Lille
06 34 60 15 57
ines.zouaidi@univ-lille.fr

Randa Radhouani
Attachée de presse - Cabinet du Maire
Ville de Lille - Hôtel de Ville
CS 30667 / 59033 Lille cedex
06 71 55 34 18
<http://www.lille.fr>

Stéphane Carrara
Attaché de presse - Cabinet du Maire
Ville de Lille - Hôtel de Ville
CS 30667 / 59033 Lille cedex
03 20 49 51 58 - 06 22 00 47 20
<http://www.lille.fr>